



Assemblée générale

Distr. générale
3 décembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003*

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Chapitre 11B Centre du commerce international CNUCED/OMC

(Programme 9 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
Programme de travail	4
Annexe	
Montant indicatif des ressources nécessaires	14
Appendice	
Techniques d'information et de communication	20

* On trouvera dans le présent fascicule le chapitre 11B du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session (A/56/6/Rev.1)*.



Chapitre 11B

Centre du commerce international CNUCED/OMC

(Programme 9 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Vue d'ensemble

*Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 30 242 100 francs suisses;
(après réévaluation des coûts) : 18 022 600 dollars des États-Unis*

- 11B.1 Le Centre international du commerce CNUCED/OMC (CCI) est le point central de toutes les activités de coopération technique des Nations Unies en matière de promotion du commerce, comme l'a affirmé le Conseil économique et social dans sa résolution 1819 (LV) du 9 août 1973. Il est chargé de l'application du sous-programme 6 (Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations), du programme 9 (Commerce et développement) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (A/55/6/Rev.1). Les activités sont financées à égalité par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce. Les dispositions révisées relatives au budget du CCI, qui sont exposées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.3, par. 11), ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa décision 53/411 B du 18 décembre 1998.
- 11B.2 Le programme du Centre est revu chaque année par le Groupe consultatif commun CNUCED/OMC du Centre du commerce international, qui est ouvert à tous les États membres de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et aux membres de l'OMC. Il constitue la principale tribune intergouvernementale d'élaboration des politiques du Centre. Le Conseil général de l'OMC et le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED examinent chaque année les rapports du Groupe consultatif commun.
- 11B.3 Conformément à ces arrangements révisés, le Secrétaire général a soumis à l'Assemblée générale l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003 – Centre du commerce international (A/55/797). Les estimations qui y figurent représentent une augmentation de 3,7 % en termes réels. L'Assemblée générale, dans sa décision 55/483 du 14 juin 2001, a pris note de l'esquisse budgétaire, dans laquelle la part de l'Organisation des Nations Unies était estimée à 29 772 300 francs suisses (équivalent à 16 916 100 dollars des États-Unis au taux de 1,76 franc suisse pour 1 dollar des États-Unis).
- 11B.4 Le montant proposé pour le budget-programme du CCI pour l'exercice biennal 2002-2003, figurant dans le présent rapport, représente une augmentation de 3,1 % en termes réels. La contribution biennale de chaque organisation, après déduction des recettes accessoires prévues, est estimée à 30 277 900 francs suisses, qui correspond à une augmentation des ressources, après réévaluation des coûts, de 3,28 % selon la méthode appliquée par l'OMC. Cette augmentation s'explique essentiellement par des propositions concernant : a) le renforcement des propres compétences du Centre en matière de commerce électronique par la création d'un poste P-5 et d'un poste des services généraux dans la Division des services d'appui au commerce; b) la création d'un poste P-2 dans la Division du développement des produits et des marchés, dont la contrepartie est la suppression d'un poste des services généraux (1re classe) dans cette même division; c) le reclassement d'un poste P-4 à P-5 et la création de deux postes P-3 et de deux postes P-2, dont la contrepartie est la suppression du même nombre de postes des services généraux (1re classe) au titre de l'appui au programme; d) le recours à des services d'experts dont le Centre a besoin pour intégrer les activités de base du Forum sur les stratégies nationales d'exportation et appliquer le Système intégré de gestion; e) des équipements requis par les technologies de l'information et de la

communication; et f) des ressources octroyées à des activités financées conjointement, telles que les mesures de sécurité générale.

- 11B.5 Le tableau 11B.1 montre les besoins pour l'exercice biennal 2002-2003 exprimés en francs suisses. Sur la base d'un taux de change de 1,76 franc suisse pour 1 dollar des États-Unis, les estimations concernant la contribution de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003 seraient de 17 203 350 dollars. Ce chiffre est à comparer avec celui qui figure au paragraphe 11B.3 ci-dessus qu'il dépasse de quelque 287 250 dollars. La Cinquième Commission est actuellement saisie de propositions visant à réévaluer le budget-programme 2002-2003 pour tenir compte des derniers taux de change. Le budget du CCI devrait alors être réévalué sur la base d'un taux de 1,68 franc suisse pour 1 dollar des États-Unis. Les estimations concernant le chapitre 11B s'élèveraient donc à 18 022 600 dollars.

Tableau 11B.1

Ressources nécessaires prévues

(En milliers de francs suisses)

<i>Catégorie</i>	<i>2000-2001 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>	<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>2002-2003 Prévisions</i>	<i>2002 Prévisions</i>	<i>2003 Estimations préliminaires</i>
Postes	46 546,6	476,9	47 023,5	46 766,7	23 341,9	23 424,8
Dépenses autres que les postes	12 897,4	1 373,3	14 270,7	14 599,0	7 290,8	7 308,2
Total	59 444,0	1 850,2	61 294,2	61 365,7	30 632,7	30 733,0
À déduire : recettes	810,0	–	810,0	810,0	405,0	405,0
Montant net à répartir entre chaque organisation	58 634,0	–	60 484,2	60 555,7	30 227,7	30 328,0
Part de chaque organisation	29 317,0	–	30 242,1	30 277,9	15 113,9	15 164,0

- 11B.6 À la trente-quatrième session du Groupe consultatif commun, tenue au printemps 2001, il a été proposé que les documents officiels du Groupe (qui sont publiés en anglais, en espagnol, en français et en russe) le soient aussi en arabe et en chinois. On a par ailleurs fait valoir que les coûts administratifs ne devraient pas être augmentés. Il a été convenu de soumettre cette question à l'attention des organes directeurs du CCI. Le rapport du Groupe a été présenté à l'OMC et au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, qui n'ont pas pris encore de décision à ce sujet.

- 11B.7 Le tableau 11B.2 montre, sous forme récapitulative, les postes nécessaires à financer sur les ressources du budget ordinaire et sur des fonds extrabudgétaires.

Tableau 11B.2

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1/D-2 ^a	5	5	–	–	1	1	6	6
P-1/ P-5	62	68	–	–	7	7	69	75
Total partiel	68	74	–	–	8	8	76	82
Agents des services généraux	78	74	–	–	11	8	89	82
Total	146	148	–	–	19	16	165	164

^a Le poste D-1 financé sur fonds extrabudgétaires est actuellement bloqué.

Programme de travail

- 11.B.8 Les activités du CCI visent essentiellement à aider les pays en développement et les pays en transition, en particulier le secteur marchand, à renforcer leurs capacités pour exploiter toutes les possibilités qui s’offrent à eux de développer les exportations et de rationaliser leurs importations, dans la perspective d’un développement durable. Le Centre traite expressément des aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations, et apporte essentiellement une assistance technique en aval pour déceler de nouvelles possibilités d’échanges et traiter des incidences du système commercial multilatéral sur le plan des opérations commerciales. La priorité est donnée aux pays les moins avancés, en tenant dûment compte des besoins particuliers des petites et moyennes entreprises dans ces pays.
- 11B.9 Le CCI s’efforce d’apporter sa coopération technique pour des projets menés au niveau des pays, par le biais de mesures d’assistance globale couvrant plusieurs domaines. Des activités sont également menées au niveau mondial pour répondre aux besoins collectifs des pays bénéficiaires, notamment en ce qui concerne la recherche appliquée sur les techniques de promotion du commerce et de développement des exportations, le but étant de faire en sorte que les contributions techniques du Centre soient toujours de haute qualité et de réduire les délais, ainsi que les coûts, des apports aux institutions-relais et en dernier ressort aux petites et moyennes entreprises, au niveau national.
- 11B.10 L’organigramme ne sera pas modifié. Le Centre, dirigé par le Directeur exécutif, continuera de comprendre trois divisions opérationnelles et la Division de l’administration. Parmi les divisions opérationnelles, la Division des services d’appui au commerce et la Division du développement des produits et des marchés auront pour responsabilité les objectifs spécifiques du sous-programme 6 du programme 9 du plan à moyen terme pour la période de 2002-2005. L’action coordonnée des deux divisions aura un fort effet de synergie pendant l’application du programme de travail.
- 11B.11 La Division de coordination de la coopération technique coopérera avec les deux autres divisions opérationnelles en assurant la liaison avec les pays bénéficiaires afin de coordonner les activités menées par le CCI sur le terrain, y compris les relations avec les donateurs locaux, et de faire en sorte que toutes les activités du Centre correspondent aux priorités et aux besoins nationaux et

régionaux en matière de promotion du commerce. La Division dirigera et coordonnera le service de base du Centre concernant l'évaluation des besoins et la conception des programmes et elle gèrera des projets nationaux et régionaux intégrés comprenant des éléments relevant des deux autres divisions opérationnelles (projets multidisciplinaires). La Division continuera à accorder une importance spéciale à la coopération technique avec les pays les moins avancés par l'intermédiaire du Cadre intégré pour l'assistance technique en vue d'aider les activités liées au commerce dans les pays les moins avancés et par l'intermédiaire du Programme commun intégré d'assistance technique mis au point par le CCI, la CNUCED et l'OMC pour certains des pays les moins avancés.

- 11B.12 Le CCI envisage d'intégrer dans son approche globale de coopération technique le Forum sur les stratégies nationales d'exportation dès 2002. Le Forum est un processus permanent de recherches et de consultations visant les trois objectifs suivants : mettre au point et étayer par des documents des critères concernant les « meilleures pratiques » à l'intention des responsables nationaux des stratégies d'exportation; contribuer au renforcement de partenariats entre secteur public et secteur privé dans la préparation et l'application d'une stratégie nationale d'exportation; et renforcer les liens entre cette stratégie d'exportation et d'autres priorités économiques et sociales (par exemple la réduction de la pauvreté). Le Forum, qui se réunit chaque année depuis son lancement en 1999, a démontré être un moyen novateur et efficace de sensibiliser les plus hautes sphères de l'administration publique et de l'industrie. Il s'est par ailleurs affirmé comme un facteur important de stimulation de la coopération technique entre les pays en développement.
- 11B.13 Chaque manifestation est axée sur un sujet spécifique déterminé au cours du Forum de l'année précédente, ce qui permet d'exposer progressivement et de façon cohérente des questions présentant une valeur stratégique en ce qui concerne les résultats des pays en développement et des pays en transition sur le front des exportations et d'établir un dialogue continu entre ceux qui déterminent les stratégies nationales et ceux qui les influencent. Il y a lieu de noter que plusieurs équipes de pays, fortes de leur participation au Forum de 1999 et/ou à celui de 2000, ont entrepris d'envisager sous un angle nouveau la conception et la gestion de la stratégie d'exportation à partir des scénarios concernant les meilleures pratiques mis au point au cours du processus du Forum. D'autres sont revenues sur leur approche de la gestion des stratégies et ont demandé un soutien technique au CCI. D'autres encore se sont concentrées sur certains problèmes spécifiques, par exemple la mise au point de portails nationaux du commerce électronique et ont prié le CCI de fournir des aides spécialisées. On a commencé à enregistrer un certain niveau de coopération technique entre les membres du réseau. On s'attend à ce que ce suivi pratique prenne une importance croissante dans le processus du Forum.
- 11B.14 Le caractère annuel du Forum implique une approche en trois phases sur 12 mois. Elle commence par de la recherche appliquée sur un certain thème lié à la gestion efficace d'une stratégie nationale d'exportation et au renforcement de la compétitivité internationale. Tous les membres du réseau du Forum sont invités à participer à cette phase de recherche, qui implique des échanges de vues réguliers par courrier électronique, une session de « remue-méninges » à Genève avec des spécialistes de la question, et l'entretien d'un site interactif sur le Web. L'ensemble de ces activités aboutit à l'établissement de scénarios fixant les meilleures pratiques concernant des aspects fondamentaux du thème choisi. À la phase de recherche fait suite une phase de consultation entre certains décideurs de haut niveau, le débat portant sur la manière dont ces scénarios des meilleures pratiques peuvent être adaptés aux situations nationales. Le cycle de 12 mois se termine par la diffusion ciblée d'une publication et par le lancement de consultations nationales sur un éventuel suivi.
- 11B.15 La première des activités du Centre consiste à mieux faire connaître le commerce électronique et à développer les compétences correspondantes dans les pays en développement et les pays en

transition. Dans le cadre d'une vaste stratégie de développement du commerce électronique, fondée sur une analyse poussée de l'évolution des pratiques commerciales sur les marchés internationaux et sur des consultations avec des institutions d'appui au commerce et avec le secteur des entreprises dans les pays en développement et les pays développés, le Centre a lancé en 2001 un programme visant le développement de ce type de commerce, le but étant d'ouvrir aux pays les moins avancés l'accès au commerce électronique. L'objectif essentiel du programme est d'aider les entreprises, surtout dans les pays les moins avancés, à supprimer le clivage numérique résultant de ce que tous les pays n'ont pas profité également des avantages apportés par les technologies de l'information et de la communication dans le domaine du commerce international.

11B.16 Ce programme pragmatique qui devrait atteindre sa pleine mesure en 2002, aidera les entreprises, leurs agences de tutelle et administrations publiques à mieux comprendre les instruments et services nouveaux fondés sur les technologies de l'information et de la communication et à se doter des capacités de les utiliser dans leurs activités quotidiennes afin d'améliorer leur compétitivité internationale et leurs perspectives commerciales. Le programme va au-delà du simple commerce électronique ou des transactions sur l'Internet. Il mobilise toute une série de services électroniques pour développer le commerce, en faisant oeuvre de sensibilisation, en inculquant des connaissances et en développant des compétences au niveau opérationnel. L'application du programme visant à faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises au commerce électronique, programme qui relève de la stratégie de développement de ce type de commerce, exigera en même temps qu'elle créera des synergies dans l'ensemble du programme relatif aux technologies de l'information et de la communication, en partant d'une approche souple, fondée sur les besoins, qui tienne compte de la mesure dans laquelle les pays sont prêts à adopter l'électronique.

11B.17 Le programme visant à ouvrir aux petites et moyennes entreprises l'accès au commerce électronique vise trois objectifs stratégiques principaux : faire oeuvre de sensibilisation aux possibilités et aux risques potentiels; inculquer des connaissances grâce auxquelles l'information brute se transformera en outils qui permettront d'améliorer les performances; et développer des compétences sur les nouvelles procédures et opérations commerciales, pour obtenir de meilleurs résultats. La mise en oeuvre du programme supposera un dosage de deux grands types d'interventions complémentaires – sensibilisation et développement de savoir-faire – visant respectivement le secteur institutionnel et les entreprises. Le programme sera appliqué en collaboration avec des intermédiaires et se caractérise par un panachage d'interventions diverses : formation, diagnostic et autres actions pratiques, services consultatifs au sein de l'entreprise et accès des petites et moyennes entreprises à l'information et aux réseaux. L'application de la stratégie de développement du commerce électronique, outre qu'elle implique la mobilisation des connaissances de pointe sur le plan des technologies de l'information et de la communication, et un apprentissage permanent ainsi que l'obligation de travailler avec un vaste réseau de partenaires aux niveaux local et international, exigera de surcroît une forte coordination à l'intérieur de l'organisation elle-même, en raison des incidences du commerce électronique sur les programmes de toutes les divisions et des synergies requises pour son maintien.

Tableau 11.B.3

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Créer des capacités nationales pour identifier de nouveaux débouchés commerciaux et examiner les incidences sur le commerce du système commercial multilatéral en établissant des liens avec des produits et des marchés particuliers afin de permettre aux pays en développement et en transition économique de tirer parti de tout leur potentiel pour intensifier leurs exportations et améliorer leurs importations.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

- | | |
|--|---|
| a) Création d'un noyau de compétences nationales sur les questions relatives au système commercial multilatéral, ce qui suppose une bonne connaissance des réalités et des potentialités des produits et des marchés. | a) i) Qualité et ampleur des services d'appui aux systèmes commerciaux multilatéraux nationaux existants
ii) Niveau de participation du secteur commercial à la définition des positions des pays sur les questions relatives au système commercial multilatéral |
| b) Formulation de stratégies de développement du commerce qui tiennent compte des capacités de production, de la demande internationale et des meilleures pratiques. | b) i) Nombre de stratégies nationales et sectorielles formulées
ii) Étendue de la contribution active des secteurs public et privé aux stratégies nationales et sectorielles |
| c) Renforcement de la capacité des institutions nationales d'appui au commerce qui fournissent des services d'appui au commerce et de renforcement de la compétitivité aux entreprises. L'accent portera notamment sur les femmes chefs d'entreprises. | c) i) Meilleure diffusion des services d'appui au commerce proposés par les institutions d'appui au commerce, y compris les programmes concernant les femmes
ii) Meilleure adaptation au niveau nationale d'outils génériques dans le cadre de l'approche « produit-réseau » du CII et de la constitution du réseau d'institutions partenaires |
| d) Amélioration des résultats commerciaux dans certains secteurs de produits et de services | d) i) Création de débouchés commerciaux résultant de l'adaptation de l'offre à la demande et des autres activités d'appui au commerce
ii) Contribution des recherches et études de marchés et de produits du Centre aux stratégies sectorielles, aux institutions d'appui au commerce et aux petites et moyennes entreprises |
| e) Amélioration des capacités d'exportation des chefs d'entreprise et de la compétitivité des entreprises | e) i) Niveau de la demande des exportateurs pour ce qui est des services de formation, d'amélioration des compétences et des services consultatifs fournis par les institutions locales partenaires du CCI
ii) Nombre de programmes spécialisés d'appui à la compétitivité proposés aux petites et moyennes entreprises par l'intermédiaire des organisations locales et des réseaux soutenus par le CCI |
-

Facteurs externes

11B.18 Le Centre du commerce international élargit l'éventail des services qu'il propose en fonction de ses propres activités de recherche et/ou en réponse à la demande des bénéficiaires et des donateurs, compte tenu du contexte évolutif du système commercial multilatéral. L'évolution du système commercial multilatéral et des besoins et priorités connexes des clients peut nécessiter une réorientation et une adaptation du programme d'activité du Centre. C'est ce qui se produit chaque année dans le cadre de la réunion du Groupe consultatif commun. Les résultats des analyses stratégiques de l'atténuation de la pauvreté réalisées par la Banque mondiale et du processus du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés ainsi que la demande émanant du Forum sur les stratégies de renforcement des échanges commerciaux, organisé tous les ans par le CCI, peuvent également jouer un rôle. Finalement, le CCI étant essentiellement un organisme de coopération technique, le niveau des réalisations dans ce domaine est tributaire de l'existence de ressources extrabudgétaires.

Produits

11B.19 Les produits fournis au cours de l'exercice biennal 2002-2003 seront les suivants :

- a) Services des organes intergouvernementaux et d'experts
 - i) Services fonctionnels. Deux réunions officielles et deux réunions non officielles du Groupe consultatif commun (4); réunions du Fonds global d'affectation spéciale (6); et réunions du Fonds commun d'affectation spéciale (4);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport annuel du CCI; annexe statistique; rapport du Comité consultatif du Fonds global d'affectation spéciale et rapport d'évaluation technique en tant que de besoin; rapports d'activités et rapports financiers;
- b) Activités de fond
 - i) Publications en série. *Forum du commerce international* (8 numéros); documentation sur le commerce international (8); bibliographie choisie d'études de marché publiées (2); répertoire mondial des organismes de promotion du commerce et autres organismes chargés du commerce extérieur (2); répertoire des associations d'importateurs (2); statistiques du commerce international PC-TAS (système d'analyse commerciale) sur CD-ROM (2); commerce mondial des épices (2); notes sur le conditionnement des produits à l'exportation (8); fiches de synthèse PACKDATA (8); notes sur la qualité des exportations (4); bulletins consacrés au conditionnement et à ses avantages (8); résumés d'articles de presse sur le financement du commerce (8); bulletin du Réseau commercial mondial (<World Trade Net>) (24); répertoire mondial des organismes chargés de la normalisation, de la réglementation technique, de la définition de mesures sanitaires et phytosanitaires, de l'écoétiquetage, de la gestion de la qualité et des accréditations (2); bulletin international de liaison sur les achats et les approvisionnements (6); et répertoire mondial des associations de responsables de la de gestion des achats et des approvisionnements (2);
 - ii) Publications isolées. Deux publications sur les thèmes du Forum exécutif; une publication sur le fonctionnement d'un service d'information commerciale; un guide à l'intention des responsables de l'information commerciale dans les pays en développement; une série de notes de synthèse sur les marchés; un guide à l'intention des exportateurs de café; une enquête sur le marché japonais des aliments et boissons biologiques; un guide sur la constitution d'associations professionnelles; un guide sur la

passation de marchés en fonction de la qualité des prestations; un guide sur l'application des technologies Internet à la chaîne d'approvisionnement; un guide CCI/Organisation mondiale de la propriété intellectuelle pour une meilleure protection juridique des produits d'artisanat originaux; un guide juridique sur le commerce dans les pays membres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires; une étude de marché sur les produits du bois de transformation secondaire; une série de notes de pays pour les industries de la technologie de l'information et de l'environnement; plusieurs études sur les nouvelles tendances dans le domaine des services d'exportation (2); fascicules « PACKit »; recueil d'exemples de petites entreprises qui ont réussi dans le commerce international; ISO 9000 pour les petites entreprises; guide pratique à l'intention des PME (série sur le secret commercial); manuel sur les incidences commerciales de certains accords de l'OMC; et un manuel sur la mise en valeur des ressources humaines dans le commerce international;

- iii) Documentation technique à l'intention des utilisateurs extérieurs. Exploitation d'applications informatiques liées au système de données commerciales COMTRADE pour l'analyse des exportations et des importations par pays et par produit; accès aux études de marché par produit et par pays et accès interactif aux études de marché; bases de données bibliographiques et de références; études consacrées aux sources d'information, y compris les bases de données en ligne, les CD-ROM et les sites Internet; matériel de formation et applications logicielles (par exemple, pour la gestion des bibliothèques et les registres des sociétés); mise au point de pages Web sur Internet pour des produits et des services; élaboration de normes, d'instruments et de méthodes concernant les services d'information commerciale; rapports du Service de nouvelles sur les marchés fournissant les prix de gros et autres renseignements commerciaux pour un certain nombre de produits; bases de données informatisées sur le conditionnement à l'exportation (PACKDATA et affiliés) et sur les aspects juridiques du commerce extérieur (JURIS International); sélection « E-law » (matériel d'information et de formation portant sur les aspects juridiques du commerce électronique); « The Competitive Edge » (systèmes de référencement pour des secteurs spécifiques); « Fitness checkers » (outils d'autodiagnostic pour les PME); Indice des institutions d'appui au commerce (outil de référencement pour la prestation de services d'appui au commerce); « World Trade Net » (documents d'informations commerciales ayant trait à l'OMC); jeux de matériel didactique visant l'amélioration des capacités d'exportation dans le domaine de la gestion et du commerce international destinés aux PME; base de données mondiale en ligne des associations de gestion des achats et des approvisionnements; outils électroniques de gestion opérationnelle à l'intention des associations de responsables de la gestion des achats et des approvisionnements (par exemple, pour la gestion des adhérents, des finances, des services, etc.); et document d'orientation sur le commerce électronique (outil de sensibilisation et d'acquisition de connaissances sur Internet);
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions
 - i) Des activités régulières de liaison et de coordination seront maintenues avec l'OMC et la CNUCED. On s'efforcera de mettre en place une approche intégrée avec ces organisations pour l'évaluation des besoins et la formulation de programmes ainsi que pour la mise en oeuvre d'activités de coopération technique, notamment dans le cadre du Programme commun d'assistance technique intégrée CCI/CNUCED/OMC, dans certains pays les moins avancés. La coopération se poursuivra avec la CNUCED dans le cadre du programme du Centre consacré au renforcement des capacités et à l'établissement de réseaux de services d'information commerciale et avec l'OMC pour

ce qui est du programme du Centre axé sur le développement du commerce dans le contexte des accords de l'OMC. Par l'intermédiaire du Groupe de travail interinstitutions du Cadre intégré pour l'assistance technique aux pays les moins avancés et afin de soutenir les activités commerciales et connexes de ces derniers, on restera en liaison et en coordination étroites avec les autres organismes principaux : le Fonds monétaire international, la CNUCED, le PNUD, la Banque mondiale et l'OMC. Grâce à la Division de la coordination de la coopération technique, des contacts de réseaux seront maintenus avec le PNUD au niveau des pays;

- ii) Les contacts se poursuivront et de nouveaux arrangements de mise en place de réseaux seront conclus avec des organisations internationales et divers organismes publics et privés (nationaux, régionaux et internationaux) s'occupant de questions en rapport avec les objectifs du sous-programme, notamment le Fonds commun pour les produits de base, le secrétariat du Commonwealth, la CESAP, la FAO, l'OIT, l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'UIT, l'OCDE, l'UNESCO, l'ONUDI et l'OMPI;
- d) Coopération technique
- i) Services consultatifs. Des missions de courte durée seront organisées à la demande des gouvernements et d'organisations aux niveaux national, sous-régional et régional pour évaluer, élaborer et formuler des projets de coopération technique particuliers ou des éléments de programmes dans le cadre de l'approche-programme du PNUD tout en renforçant les synergies avec les autres partenaires de la coopération technique qui travaillent au niveau local. Les domaines techniques particuliers couverts par les services consultatifs comprendront notamment :
 - a. Les modalités d'évaluation des besoins des utilisateurs et des insuffisances de moyens des fournisseurs d'informations; la mise en place, la promotion et la gestion de services et de réseaux d'information commerciale et la mesure des résultats pertinents; des analyses de marché; l'évaluation du potentiel d'accroissement des exportations et les critères indispensables à une commercialisation et à une promotion efficaces au niveau international pour des produits sélectionnés; l'identification des débouchés sur le marché international pour les produits et les services aux niveaux sectoriel et des entreprises, notamment pour les PME; le renforcement de la capacité des associations axées sur les produits à soutenir les entreprises individuelles d'exportation tant dans le domaine des produits non traditionnels que traditionnels;
 - b. Incidences sur le commerce du système commercial multilatéral et des services institutionnels; compétitivité des entreprises; financement du commerce; droit commercial; normes de qualité et gestion de la qualité; conditionnement des produits d'exportation; élaboration de stratégies de mise en valeur des ressources humaines et de programmes de formation; appui institutionnel et à la gestion aux associations de gestion des achats et des approvisionnements et autres organisations d'appui et de prestation de services pour la gestion des achats et approvisionnements internationaux; soutien aux entreprises dans le cadre de la gestion des achats et approvisionnements internationaux, y compris en ce qui concerne le commerce électronique sur Internet et les systèmes informatiques de gestion des approvisionnements; réforme et amélioration des systèmes de passation des marchés publics; amélioration de la formation, de l'information et des capacités de prestations de services de conseils dans le cadre de la gestion des achats et des approvisionnements internationaux;

- ii) Un service de questions et réponses sera également bientôt disponible, capable de gérer environ 4 000 demandes;
- iii) Formation de groupe. Environ 140 séminaires de formation (4 800 participants) sur des thèmes choisis;
- iv) Projets sur le terrain (ressources extrabudgétaires). Environ 95 projets devraient être mis en oeuvre (53 au niveau national, 20 au niveau régional et 22 au niveau interrégional).

Tableau 11B.4

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/55/7/Add.1)

Le Comité consultatif souhaiterait recevoir des informations sur les résultats qui auront été obtenus avec les nouvelles dispositions administratives approuvées par l'Assemblée générale dans sa décision 53/411 B (par. 6).

Ces dispositions ont été introduites lors de l'exercice biennal 2000-2001. Le présent exercice est donc le deuxième pour lequel elles sont en vigueur. Le processus sera achevé lorsque le Comité consultatif et l'Assemblée générale auront fini d'examiner la question et lorsque le processus d'examen du Comité du budget de l'OMC sera terminé. On a jugé préférable d'attendre la fin du deuxième exercice biennal afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble des résultats obtenus. Un rapport sur les enseignements tirés de l'expérience sera donc établi au cours du premier trimestre de 2002, pour présentation au Comité consultatif et à l'OMC.

Comité des commissaires aux comptes [A/55/5] (vol. III)]

Le Centre du commerce international devrait faire en sorte que les montants correspondant aux prestations liées à la cessation de service, aux prestations dues postérieurement au départ à la retraite et aux congés annuels apparaissent dans les états financiers pour l'exercice biennal 2000-2001 [par. 11 a)].

L'Organisation des Nations Unies va conduire une étude interorganisations afin de faire une évaluation actuarielle des engagements du Centre au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, qui est gérée par le Secrétariat de l'ONU. Conformément aux normes comptables en vigueur à l'ONU, le CCI se propose de faire figurer ses engagements en la matière dans les notes aux états financiers pour l'exercice biennal qui se termine en décembre 2001.

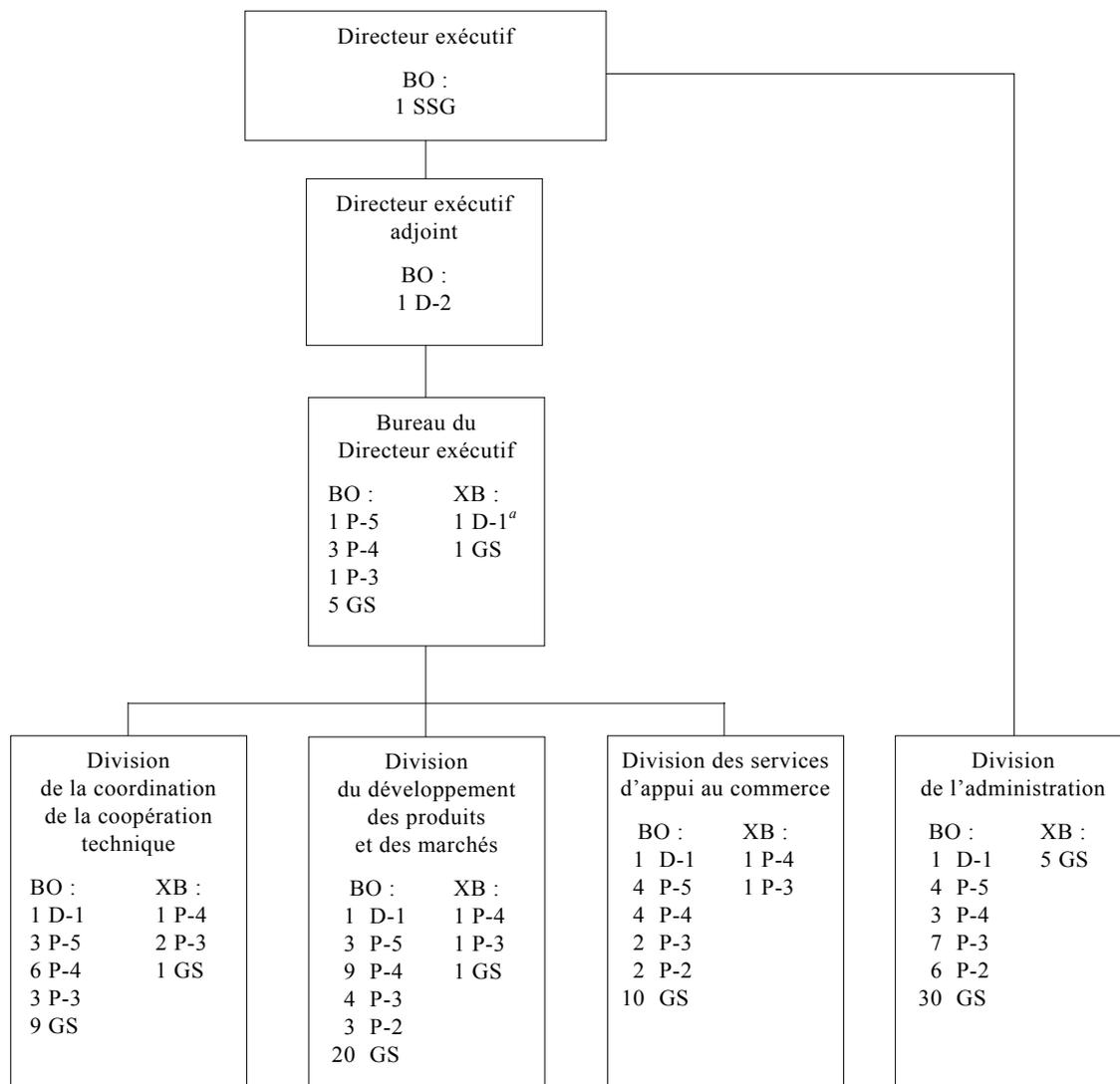
Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le CCI devrait, en liaison étroite avec l'Office des Nations Unies à Genève, faire en sorte que le module du Système intégré de gestion devant permettre de répondre aux besoins spécifiques du Centre pour l'établissement de ses rapports financiers soit mis au point et puisse être utilisé le plus rapidement possible [par. 11 c)].

Le succès de la mise en service du Système intégré de gestion dépend dans une large mesure de l'appui fourni tant par le Siège que par l'Office des Nations Unies à Genève. Cet appui dépendra des ressources disponibles et de la charge de travail du Secrétariat et de l'Office. Suite aux discussions sur la question, le CCI se propose d'achever la mise en service du SIG au milieu de 2002. Les travaux préparatoires concernant les éléments du système qui ne sont pas encore en service (modules 3 et 4) ont démarré en août 2001 et devraient se poursuivre jusqu'au milieu de 2002. Un élément du module 4 (temps de travail et absences) devrait être mis en service en novembre 2001.

Centre du commerce international CNUCED/OMC Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2002-2003



^a Poste actuellement gelé.

Annexe

Montant indicatif des ressources nécessaires

A.11B.1 On trouvera ci-après les prévisions de dépenses du CCI imputées au budget ordinaire, par objet de dépense, et le tableau d'effectifs, ainsi que le montant estimatif des ressources extrabudgétaires.

Tableau A.11B.1

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

 (En milliers de francs suisses)^a

 1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>2000-2002 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2002-2003 Estimations préliminaires</i>
		<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	46 546,6	476,9	1,0	47 023,5	(256,8)	46 766,7
Autres dépenses de personnel	1 466,8	(228,9)	(15,6)	1 237,9	81,7	1 319,6
Consultants	–	828,6	–	828,6	–	828,6
Voyages	621,7	–	–	621,7	38,0	659,7
Services contractuels	3 138,1	71,3	2,3	3 209,4	60,0	3 269,4
Frais généraux de fonctionnement	5 993,8	(48,2)	(0,8)	5 945,6	74,3	6 019,9
Dépenses de représentation	16,8	–	–	16,8	2,2	19,0
Fournitures et accessoires	934,3	(1,2)	(0,1)	933,1	108,1	1 041,2
Mobilier et matériel	725,9	172,8	23,8	898,7	(36,0)	862,7
Subventions et contributions	–	578,9	–	578,9	–	578,9
Total	59 444,0	1 850,2	3,1	61 294,2	71,5	61 365,7

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>1998-1999 Dépenses</i>	<i>2000-2001 Montants estimatifs</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>2002-2003 Montants estimatifs</i>
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	6 955,5	5 549,3	ii) Des activités extrabudgétaires	5 937,0
			b) Activités de fond	
			c) Projets opérationnels	
	12 793,4	6 105,4	i) PNUD	6 970,0
	39 288,5	39 593,0	ii) Fonds d'affectation spéciale	40 713,0
Total	59 037,4	51 247,7		53 620,0

^a Au taux de change de 1,76 franc suisse pour 1 dollar des États-Unis.

Tableau A.11B.2

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	4	4	–	–	1	1	5	5
P-5	13	15	–	–	–	–	13	15
P-4/3	41	42	–	–	6	7	47	49
P-2/1	8	11	–	–	1	–	9	11
Total partiel	68	74	–	–	8	8	76	82
Agents des services généraux								
1re classe	5	–	–	–	–	–	5	–
Autres classes	73	74	–	–	11	8	84	82
Total partiel	78	74	–	–	11	8	89	82
Total général	146	148	–	–	19	16	165	164

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)*Postes*

A.11B.2 Le montant prévu (47 023 500 francs suisses), en augmentation de 476 900 francs suisses, doit permettre de financer 148 postes au Centre, dont 74 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 74 postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées. Par rapport au budget approuvé pour l'exercice biennal précédent, les modifications suivantes ont été apportées au tableau d'effectifs pour l'exercice biennal 2002-2003 :

- a) Création, à la Division des services d'appui au commerce, d'un poste P-5 et d'un poste d'agent des services généraux dont les titulaires seront chargés des questions de commerce électronique. À la suite de longs travaux de recherche et de consultations élargies avec des gouvernements, des organismes d'appui au commerce et des entreprises, et pour faire pendant aux approches traditionnelles de la promotion du commerce, le CCI a mis au point une stratégie en vue de mettre en place des capacités dans le domaine du commerce électronique, en particulier dans les petites et moyennes entreprises des pays en développement et en transition. Cette stratégie a pour objectif de faire mieux connaître et comprendre le commerce électronique et de former du personnel spécialisé tant au niveau des entreprises qu'au niveau des organismes d'appui. Le titulaire du poste P-5 dirigera et encadrera les activités du CCI dans le domaine de la planification, de la conception, du développement et de la mise en service du commerce électronique, dans le cadre de projets bénéficiant à des pays en développement dans le monde entier, et offrira des conseils pour l'élaboration de stratégies et de solutions concernant le transfert et l'utilisation du commerce électronique dans les pays en développement ainsi que des questions connexes. Le titulaire du poste d'agent des services généraux apportera un appui au titulaire du poste P-5, et l'aidera notamment à organiser, sur les plans logistique et administratif, les ateliers, programmes de formation et séminaires

techniques dans les pays en développement, ainsi qu'à élaborer les documents techniques sur les questions se rapportant au commerce électronique;

- b) Création, à la Division du développement des produits et des marchés, d'un poste P-2 (analyste des marchés), qui sera compensé en partie par la suppression d'un poste d'agent des services généraux (1re classe). Le titulaire du poste sera chargé de rechercher, d'analyser et de rassembler des informations sur des produits, marchés et activités spécifiques; de tenir à jour les bases de données pertinentes; et de constituer des dossiers de recherche sur les marchés;
- c) À la Division de l'administration :
 - i) Reclassement de P-4 à P-5 du poste de Chef de la Section de l'information et des communications, de façon que la classe du poste soit en rapport avec les responsabilités exercées par son titulaire, à savoir l'administration générale de la section centrale chargée des technologies de l'information, y compris la planification, la direction et la coordination des activités du CCI en la matière et la direction des activités de conception, d'analyse, de mise en service et d'exploitation des systèmes de traitement électronique de l'information et du système de gestion;
 - ii) Création de deux postes P-3 (1 analyste fonctionnel et 1 spécialiste des réseaux et sites Web), pour doter la Division de l'administration des nouvelles compétences requises et retenir le personnel qualifié en le classant au niveau approprié. Le titulaire du poste d'analyste fonctionnel sera responsable de la conception, de l'installation, de la maintenance et de l'amélioration des systèmes d'information ainsi que de la diffusion électronique d'informations sur les différentes plates-formes du CCI. Le spécialiste des réseaux et sites Web sera responsable des activités opérationnelles et techniques, de l'administration et de l'appui au réseau et à l'infrastructure de télécommunications utilisés par l'Intranet, les systèmes d'Internet et les serveurs de bases de données;
 - iii) Création de deux postes P-2. Le titulaire du premier poste sera responsable de la conception et de l'entretien du site Web du CCI, qui sera créé afin de doter le Centre, outre ses outils traditionnels de diffusion de l'information (publications, documents techniques, séminaires et matériel didactique), d'outils électroniques permettant d'assurer un meilleur contrôle de la qualité, un suivi et des services consultatifs concernant l'Internet et l'Intranet du CCI. Il remplira en outre les fonctions de secrétaire du Comité Web et sera l'interlocuteur chargé de coordonner les activités du CCI dans ce domaine avec les sites Web d'autres organisations. Le deuxième est un poste de fonctionnaire des finances adjoint, dont le titulaire sera chargé de fonctions liées à la tenue, au rapprochement et à la fermeture des comptes du CCI et de l'élaboration des rapports et états financiers.

A.11B.3 La création à la Division de l'administration des deux postes P-3 et des deux postes P-2 décrits ci-dessus sera compensée en partie par la suppression du même nombre de postes d'agent des services généraux dont les fonctions ne correspondent plus aux tâches à accomplir, lesquelles relèvent des compétences d'administrateurs.

A.11B.4 Il est par ailleurs proposé de transférer un montant de 160 000 francs suisses, qui servait précédemment à financer des postes au Service médical commun géré par l'Organisation mondiale de la santé, à la rubrique Subventions et contributions, afin de tenir compte de la nature de la dépense (voir ci-après).

Autres dépenses de personnel

- A.11B.5 Le montant prévu à cette rubrique (1 237 900 francs suisses), qui fait apparaître une diminution de 228 900 dollars et qui est destiné au Centre dans son ensemble, se répartit comme suit :
- a) Un montant de 403 300 francs suisses, destiné à financer le personnel temporaire nécessaire pour la session annuelle du Groupe consultatif commun CNUCED/OMC au Centre du commerce international, dont la durée est de cinq jours ouvrables. Ce montant fait apparaître une diminution de 156 000 francs suisses, qui est due à une réduction du nombre des réunions du Groupe consultatif commun et des réunions techniques;
 - b) Un montant de 773 400 francs suisses, faisant apparaître une diminution de 86 000 francs suisses, au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) permettra de remplacer le personnel en congé de maladie ou en congé de maternité et de recruter du personnel temporaire supplémentaire pendant les périodes de pointe;
 - c) Un montant de 61 200 francs suisses (en augmentation de 13 700 francs suisses) est destiné à financer les heures supplémentaires qui seront effectuées pendant les périodes de pointe au cours de l'exercice biennal, notamment pour mettre en service le Système intégré de gestion.

Consultants

- A.11B.6 Le montant prévu (828 600 francs suisses) se répartit comme suit :
- a) Un montant de 585 000 francs suisses, au titre des honoraires de consultants et de spécialistes qui aideront à définir les questions à examiner lors du Forum sur les stratégies nationales d'exportation et participeront à ses réunions, et mèneront notamment les activités suivantes :
 - i) travaux de recherche, études de cas et définition des meilleures pratiques en la matière;
 - ii) session préparatoire d'échanges d'idées en vue de définir les questions devant être examinées, ainsi que le calendrier et le programme des travaux de recherche;
 - iii) assistance au cours de la phase de concertation/de consultation; et
 - iv) appui aux efforts de diffusion de l'information au niveau mondial et, notamment, participation à quatre conférences électroniques;
 - b) Un montant de 219 600 francs suisses, correspondant au coût de services spécialisés non disponibles au secrétariat aux fins de l'introduction du Système intégré de gestion au CCI, y compris l'adaptation et la mise en service du Système ainsi que l'adaptation des rapports aux besoins actuels et futurs du CCI;
 - c) Un montant de 24 000 francs suisses, correspondant au coût de l'étude actuarielle dirigée par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur les engagements de l'Organisation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

Voyages

- A.11B.7 Un montant de 621 700 francs suisses, inchangé, doit permettre à des fonctionnaires du Centre de tenir des consultations avec des gouvernements et des organisations intergouvernementales internationales ou régionales, et de représenter le CCI aux réunions de certains organismes des Nations Unies.

Services contractuels

- A.11B.8 Le montant demandé à cette rubrique (3 209 400 francs suisses), qui est en augmentation de 71 300 francs suisses, se ventilerait comme suit :
- a) Un montant de 446 200 francs suisses pour les cours de langue et autres formations spécialisées (technologies de l'information);

- b) Un montant de 617 600 francs suisses, en augmentation de 76 000 francs suisses, pour les travaux contractuels de traduction et de révision de la revue trimestrielle *Forum du commerce international*, de plusieurs publications techniques et de documents divers;
- c) Un montant de 759 900 francs suisses, en diminution de 6 800 francs suisses, pour couvrir les frais d'impression du *Forum international du commerce*, de plusieurs publications techniques et de documents divers;
- d) Un montant de 140 000 francs suisses destiné à couvrir le coût des activités d'information et des outils multimédias;
- e) Un montant de 1 245 700 francs suisses, en augmentation de 113 400 francs suisses, destiné à couvrir le coût des services contractuels nécessaires à l'organisation d'activités portant sur les techniques d'information et de communication, compte tenu de l'importance croissante de ces techniques pour le Centre tant au niveau de son programme de travail qu'à celui des communications internes et de l'administration. La principale augmentation a trait au coût de la mise en service des systèmes, liée en partie à l'application des stratégies électroniques et à l'intégration des données du SIG aux autres systèmes du CCI. Le Centre aurait ainsi les moyens financiers de développer et d'améliorer ses systèmes internes de programmation et de gestion des projets, ses systèmes de gestion des documents électroniques, ses bases de données commerciales, ses informations administratives, son Intranet et ses sites Web et applications;
- f) Il est aussi proposé de transférer un montant de 111 500 francs suisses au titre des dons et contributions pour tenir compte des dépenses relevant de cette rubrique [voir par. A.11B.13 e)].

Frais généraux de fonctionnement

A.11B.9 Le montant demandé à cette rubrique (5 945 600 francs suisses), qui accuse une diminution de 48 200 francs suisses, se décompose comme suit :

- a) Un montant de 3 913 000 francs suisses, en augmentation de 39 000 francs suisses en raison de la hausse des frais d'exploitation, pour la location et l'entretien des locaux;
- b) Un montant de 882 700 francs suisses, en augmentation de 76 600 francs suisses, destiné à couvrir les coûts contractuels de location de matériel de bureautique et de reproduction interne;
- c) Un montant de 833 200 francs suisses, en augmentation de 97 400 francs suisses, au titre des communications pour couvrir le coût des services de téléphone, télécopie, transfert de données et affranchissement. Cette augmentation est due en grande partie à la nécessité de financer la location de deux lignes à fibres optiques entre le CCI et l'ONUG, du fait de l'accroissement des échanges de données liées aux services assurés par le CCI sur le Web, à l'accès au réseau interne de l'ONUG et du Siège, ainsi que des futurs échanges réguliers de données relevant du SIG;
- d) Un montant de 211 500 francs suisses (en diminution de 142 400 francs suisses) au titre de l'entretien du mobilier et du matériel. Les économies réalisées au titre de cette rubrique sont principalement liées au non-renouvellement du contrat d'entretien général des ordinateurs de bureau et imprimantes dont le coût, au fil des ans, s'était avéré beaucoup plus élevé que celui de la réparation ponctuelle du matériel qui n'était plus sous garantie;
- e) Un montant de 105 200 francs suisses, en diminution de 118 000 francs suisses, destiné à couvrir le coût des services supplémentaires à assurer, des primes d'assurance pour l'assurance responsabilité civile et d'autres dépenses diverses.

Dépenses de représentation

- A.11B.10 Le montant de 16 800 francs suisses, inchangé par rapport au dernier budget, demandé à ce titre pour l'ensemble du Centre, doit permettre de couvrir les frais entraînés par les réunions avec les responsables nationaux et les représentants d'organisations intergouvernementales.

Fournitures et accessoires

- A.11B.11 Le montant de 933 100 francs suisses demandé servira à couvrir le coût des fournitures de bureau, du papier et d'autres matériels de reproduction (350 700 francs suisses) ainsi que l'abonnement aux publications spécialisées et bases de données en ligne qui doivent permettre de suivre les tendances nouvelles du commerce international (582 400 francs suisses)

Mobilier et matériel

- A.11B.12 Le montant de 898 700 francs suisses, en augmentation de 172 800 francs suisses, qui est demandé pour l'ensemble du Centre, doit permettre de financer l'achat de matériel de bureautique ou le remplacement du matériel existant (516 200 francs suisses), ainsi que l'achat de mobilier supplémentaire et de matériel pour l'aménagement des bureaux ainsi que de logiciels et de matériel de reproduction interne (382 500 francs suisses).

Dons et contributions

- A.11B.13 Cette nouvelle rubrique budgétaire vise à financer les nouvelles activités suivantes dont le coût est estimé à 578 900 francs suisses qui se répartissent comme suit :
- a) Services d'enquête du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) (27 000 francs suisses);
 - b) Coût des mesures générales de sécurité interorganisations (40 400 francs suisses);
 - c) Services médicaux communs (160 000 francs suisses), figurant auparavant sous la rubrique « postes »;
 - d) Services communs fournis par l'ONUG au CCI (240 000 francs suisses) pour la sécurité en général dont une partie relevait auparavant des frais généraux de fonctionnement;
 - e) Un montant de 111 500 francs suisses qui correspond aux prévisions établies par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU après examen de la répartition des coûts afférents à la vérification externe des comptes entre le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires.

Appendice

Techniques d'information et de communication

Compte tenu de l'importance croissante des techniques d'information et de communication pour le CCI, tant au niveau de son programme de travail que de celui des communications internes de l'administration, il est prévu de créer deux postes dont les titulaires devront assurer l'application de la stratégie relative au commerce électronique mise au point par le CCI. Par ailleurs, la mise en service du SIG devrait entraîner des coûts liés à l'adaptation de ce système aux besoins particuliers du CCI, à sa mise en place et à son amélioration régulière. La section de la technologie de l'information doit aussi être renforcée grâce au reclassement d'un poste P-4 à P-5, pour assurer la gestion d'ensemble de la section principale de la technologie de l'information et à la création de deux postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur (P-3), dont un de spécialiste des réseaux et de systèmes et un de spécialiste de l'analyse des systèmes. La création de ces deux postes P-3 sera compensée par la suppression de deux postes d'agent des services généraux (1re classe). Pour tenir compte de l'importance croissante de l'Internet, il est prévu de créer un poste de gestionnaire de site Web et, en échange, supprimer un autre poste d'agent des services généraux (1re classe). Des ressources sont également prévues pour financer la mise en service des systèmes nécessaires à l'application des stratégies électroniques, à l'intégration des données du SIG aux autres systèmes du CCI et au renforcement des réseaux de communication électroniques permettant d'accéder à l'Internet, à l'Intranet et au SIG. Enfin, il est prévu d'accroître l'enveloppe destinée à l'achat de matériel en vue essentiellement du remplacement du matériel de plus de cinq ans. La répartition des ressources demandées au titre des techniques d'information et de communication pour l'exercice biennal 2002-2003 est récapitulée dans le tableau suivant :

Ressources destinées aux technologies d'information et de communication

(En francs suisses)

	2000-2001	2002-2003
Postes	973 500	1 786 700 ^a
Consultants	—	219 000 ^b
Services contractuels	1 132 300	1 245 700 ^c
Frais généraux de fonctionnement	283 400	213 100 ^d
Fournitures et accessoires	110 200	110 200 ^e
Mobiliers et matériels	677 400	862 600 ^f
Total	3 176 800	4 437 300

^a Création d'un poste P-5 pour le commerce électronique, reclassement d'un poste de P-4 à P-5 et création d'un poste P-2 et de deux postes P-3 compensée par la suppression du même nombre de postes d'agent des services généraux (1re classe) et nouveau poste d'agent des services généraux (autres classes) pour le commerce électronique.

^b En vue de la mise en service du SIG.

^c Services du CCI, conception des systèmes, mise en service et intégration des données en vue de l'introduction au SIG et services consultatifs.

^d Installation et location de lignes numériques et entretien de l'infrastructure du réseau local.

^e Fournitures liées aux techniques d'information et de communication.

^f Achat ou le cas échéant remplacement des ordinateurs de bureau, du matériel et des logiciels destinés au réseau local.